

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 15 décembre 2011

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2011-13-7-3

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013
SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale en faveur des médiathèques, il vous est proposé de programmer définitivement une opération retenue au titre du Contrat de Territoire de Vie « Colmar-Fecht-Ried » pour un montant total de subvention de 1 310 000 €.

Ville de Colmar – Réalisation d’une médiathèque dans le bâtiment de l’ancien hôpital

Lors du vote du budget 2011 (rapport CG-2010-4-7-2), l’Assemblée départementale a inscrit une autorisation de programme de 1 360 000 € (Programme D 232) pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV), dont 1 310 000 € pour la création de la médiathèque de la Ville de Colmar.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2011, les subventions départementales dans la limite de l’autorisation de programme votée.

Adopté par une délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2010 (Rapport N°CG-2010-3-5-2), le Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013, prévoit dans son axe « Contribuer à l’émergence d’équipement structurants de lecture publique », la création de la médiathèque de la Ville de Colmar (fiche descriptive n° 321 annexée au Contrat de Territoire de Vie).

La Médiathèque multimédia de la Ville de Colmar sera riche d’un fonds documentaire de premier ordre sur une surface de plus de 6 500 m² dans le bâtiment de l’Ancien Hôpital, édifice du 18^{ème} siècle classé à l’inventaire des monuments historiques. Cet équipement doit permettre de créer les conditions d’un développement de la lecture, notamment chez les jeunes mais visera également les scolaires, les enseignants et les particuliers.

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 1 310 000 € pour une dépense subventionnable arrêtée à la somme de 8 990 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Organismes	Montant HT
Maître d'ouvrage	1 434 935 €
Etat	3 145 065 €
CAC Colmar	3 100 000 €
Département du Haut-Rhin	1 310 000 €
TOTAL PREVISIONNEL	8 990 000 €

La Ville de Colmar vient de nous adresser les justificatifs qui nous permettent d'engager définitivement cette opération pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un accord de principe favorable au cours de sa réunion du 14 novembre 2011.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 310 000 € en faveur de la Ville de Colmar pour la création de la médiathèque, conformément aux termes du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013, étant précisé que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental au Programme D232 Imputation 204-313-20414-2412-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe : Contribuer à l'émergence d'équipements structurants de lecture publique.

Intitulé du projet : Création d'une médiathèque.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Place du 2 février - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Création d'une médiathèque multimédia riche d'un fonds documentaire de premier ordre sur une surface de plus de 6505 m2 dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital, édifice du 18ème siècle classé à l'inventaire des monuments historiques.

Cet équipement doit permettre de créer les conditions d'un développement de la lecture, notamment chez les jeunes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Cet équipement visera notamment les jeunes, les scolaires, les enseignants, les particuliers.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2008
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 11 300 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **8 990 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **14%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 310 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	CAC			
	1 434 935 €	1 310 000 €	3 145 065 €	3 100 000 €			8 990 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre et provenance des abonnés.

Remarques éventuelles :

Le Département a par ailleurs octroyé à la ville un total de 150 000 € de subvention pour les études dans les programmes 2006, 2007 et 2008 du Partenariat Pour l'Investissement ainsi que 180 000 € pour le désamiantage au titre du programme 2009. Le soutien total au projet se porte ainsi à 1 640 000 €.